

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal modifié du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation
et le fonctionnement de la commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que le jardin du monastère de Peppange se caractérise comme suit :

Le jardin clos (**GEN**) du couvent des Bénédictines de l'Adoration Perpétuelle du Saint Sacrement de Peppange, commune de Roeser, se situe entre la rue Saint Benoît, la rue de l'Eglise, la rue de la Montagne et la rue de Crauthem. Ce jardin appartient à un ensemble constitué du couvent, de la chapelle et de son jardin intérieur (**AUT/SOC/LHU**), classés en tant que monument national en 2007, sous le numéro 533/1157. Le couvent de Peppange (**AUT/SOC/LHU**) est construit en 1883 sous l'ordre des bénédictines de l'Adoration Perpétuelle du Saint Sacrement¹. La ferme « Kneppesch Haff » datant de 1775 et ses terres, sont rachetées en 1882 à cet effet à la Famille Knepper de Peppange par la Sœur Supérieure Marie Thielen². En témoigne également la case croquis de 1882 qui énumère aussi un jardin³. L'architecte Pierre Kemp (OAT) (1841-1895) érige le couvent sur les fondations de la ferme⁴. La carte de Ferraris⁵ montre à l'endroit de l'actuel jardin un potager entouré d'un verger et au nord par des bâtiments. Le plan historique de 1829⁶ montre deux parcelles similaires à celles d'aujourd'hui dénuées de bâtiments. Une petite parcelle à gauche de la parcelle 511 montre une toute petite construction carrée. Une carte postale de 1911 montre le jardin du monastère entouré de son enceinte. On peut y voir des haies et des arbres fruitiers⁷. Une carte postale datant de 1929 montre une vue plus générale du jardin avec des espaces cultivés rectangulaires, limités par des bordures et un chemin allant d'ouest en est⁸. Des arbres sont visibles en avant plan. En arrière-plan près de la sortie ouest, on peut voir la construction d'un petit cabanon de jardinage. Une photographie datée vers 1935 montre un jardin florissant avec ces arbres fruitiers, ses fleurs et des haies en avant-plan⁹. Le couvent est dissous en 1941 pendant la Seconde Guerre mondiale¹⁰ (**SOC/LHU/MEM**). Les sœurs quittent le couvent et le lieu est transformé en école de formation pour des enseignants¹¹. Il est difficile de connaître l'état du jardin lors de l'inoccupation du couvent par les sœurs. Fin septembre 1944, les sœurs reviennent au couvent¹². Une autre photographie d'après-guerre datée vers 1955 témoigne toujours de la luxuriance du jardin avec ses

¹ LUTGEN Thomas, Kloster Peppingen, Bauhistorische Untersuchung und Bestandsaufnahme, 2021-2022, p.4

² Ibidem, p.4

³ Administration du cadastre et de la topographie, case croquis, 1882.

⁴ LUTGEN Thomas, Kloster Peppingen, Bauhistorische Untersuchung und Bestandsaufnahme, 2021-2022, p.5

⁵ Ferraris, Joseph de, Le grand Atlas de Ferraris. Le premier Atlas de la Belgique.1777. Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens et de la principauté de Liège, KBR Bibliothèque Royale de Belgique, Bruxelles, 3. Éd., 2009, Weilerlatour, planche 245

⁶ Administration du cadastre et de la topographie, Plan cadastral. Roeser, section D de Peppingen, 2ème feuille, 1829.

⁷ Wege zur Véierhäremaark, Luxembourg, 2014, p.22

⁸ Carte postale de 1929. Archives des Amis de l'histoire du Roeserbann.

⁹ Photographies dans Dossier de protection, Service protection INPA.

¹⁰ LUTGEN Thomas, Kloster Peppingen, Bauhistorische Untersuchung und Bestandsaufnahme, 2021-2022, p.6

¹¹ Ibidem, p.6

¹² Ibidem, p.6

arbres fruitiers en périphérie du jardin ou le long des allées et ses espaces cultivés en jardinage¹³. Une vue aérienne de 1967¹⁴ montre toujours l'axe d'ouest en est. Deux axes moins marqués partent de l'est et s'arrêtent aux trois quarts du jardin. Au sud, il semblerait qu'il y ait des étendues de verdure avec des arbres ou/et haies en périphérie. Au nord-ouest des arbres sont toujours visibles le long du mur. Un espace rectangulaire semble servir d'espace cultivé. Un îlot d'arbres est visible dans la partie ouest. Une vue aérienne de 2001¹⁵ montre un espace verdoyant avec une quantité marquée d'arbres et d'espaces verts au sud et au nord. Les axes des chemins semblent maintenus. Aucun espace cultivé est visible. Une vue aérienne de 2018¹⁶ montre un espace vert d'étendues de gazon et les chemins ont disparu. Une nouvelle ouverture à l'est du jardin voit le jour à ce moment-là. L'année 2019¹⁷ marque un tournant au niveau de l'agencement du jardin. Des chemins aléatoires voient le jour, constitués de revêtements en pavés de béton de couleur beige. Un axe principal part d'est en ouest. Des petits chemins latéraux et sinueux courent en parallèle de l'axe principal. L'axe ouest-est est également modifié. A l'entrée rue Saint Benoît, un chemin sans issue part à gauche vers le mur nord. Un autre chemin part vers la droite créant un coude pour rejoindre l'axe principal ouest-est. A la croisée une petite placette a été implantée. Des parterres rectangulaires surélevés en bois sont installés et servent de terre cultivable. La construction d'une serre est en cours pendant l'hiver 2019. Au printemps un espace rectangulaire servant également à la culture de légumes et /ou fruits est créé aux abords de la serre. En 2020¹⁸, un grand cabanon voit le jour à l'emplacement de l'ancien, qui est détruit en 2019. La gestion du jardin est depuis quelques années entre les mains de la Commune de Roeser qui souhaite en faire un lieu participatif, culturel et ouvert à tous. Il appartient néanmoins à l'Association du Monastère de Peppange Asbl, créé en 2006 et qui met à disposition le jardin à la Commune en échange d'un entretien régulier.

Le jardin du couvent de Peppange dispose encore aujourd'hui majoritairement de son mur d'enceinte **(AUT)** en maçonnerie de moellons **(AUT)**, lui conférant son rôle initial de jardin clos ou « hortus conclusus ». A l'ouest rue Saint Benoît, une ancienne ouverture au niveau du nouveau cabanon est murée. Un encadrement en pierre de taille (harpes multiples) en témoigne encore en partie l'emplacement **(AUT)**. A côté, une autre ouverture similaire avec un encadrement en pierre de taille **(AUT)** (harpes multiples) est fermée par une porte récente en bois à double battants. Cette entrée est utilisée pour accéder au jardin. Le mur le long de la rue Saint Benoît présente des couvertines en pierre de taille. Le mur longeant la rue de Crauthem ne présente aucune ouverture et a été déplacée ces dernières années afin de libérer de l'espace pour le trottoir. Le mur longeant la rue de l'église présente un enduit jusqu' à une certaine hauteur, à la limite de la parcelle adjacente. A partir de ce moment-là, le mur change de structure et de niveau. Pour la partie appartenant au jardin, le mur est majoritairement recouvert de tuiles provenant vraisemblablement de la tuilerie Couturier-Forbach. Le mur du jardin situé rue de la Montagne présente une section à l'angle de Crauthem également restaurée et recouverte d'une couvertine. La nouvelle ouverture de plein pied avec un portail en métal /bois sépare cette partie d'une autre section de mur enduite et plus basse, présentant une tête de mur maçonnée. L'aménagement contemporain du jardin a malheureusement changé du moins en surface sa structure initiale structurée avec ses axes, son potager, son verger et sans doute son espace de plantes aromatiques et médicinales, définissant par excellence un jardin

¹³ Ibidem.

¹⁴ Géoportail. Orthophoto 1967

¹⁵ Ibidem, Ortophoto 2001.

¹⁶ Ibidem, Ortophoto 2018.

¹⁷ Ibidem, Ortophoto 2019.

¹⁸ Ibidem, Ortophoto 2020.

conventuel. Il reste néanmoins un témoignage important de sa fonction pratique mais aussi de la dimension spirituelle (**SOC**) de la vie des Bénédictines de l'Adoration Perpétuelle du Très-Saint Sacrement de Peppange. Aménagé lors de la construction du couvent, le jardin conventuel ne peut être donc dissocié de ce remarquable ensemble architectural et constitue un beau témoignage du patrimoine paysager et religieux conservé dans notre pays. Au vue des critères énumérés ci-dessus, le jardin clos du couvent de Peppange remplit les conditions nécessaires pour être classé en tant que patrimoine culturel national.

Critères remplis : **AUT**– authenticité, **GEN**- genre, **OAT**- œuvre architecturale, artistique ou technique, **SOC**-histoire sociale ou des cultes, **LHU** – histoire locale, de l'habitat ou de l'urbanisation, **MEM** – lieu de mémoire

La COPAC émet un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national du jardin du monastère de Peppange (nos cadastraux 511/2680 et 514/1829). 6 voix pour un classement, 1 voix contre une protection nationale et 5 abstentions. Les membres proposent d'analyser également l'immeuble sis 1, rue de l'Eglise à Peppange (no cadastral 515/1830) en vue d'un éventuelle protection nationale. Bien que la commission n'ait pas d'objection à l'aménagement d'un local sanitaire sur le site, elle demande l'élaboration d'un concept global, soulignant que le jardin et le monastère doivent être considérés comme un ensemble architectural cohérent et complémentaire.

Présent(e)s : Alwin Geimer, Beryl Bruck, Christina Mayer, Christine Muller, Heike Pösche, Jean-Claude Welter, John Voncken, Marc Schoellen, Mathias Fritsch, Michel Pauly, Paul Ewen, Régis Moes.

Luxembourg, le 17 juillet 2024